Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 10 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-132

OBJET : Approbation de l'avenant à la Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour le dévoiement des réseaux d'assainissement de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois nécessaire à la construction d'une nouvelle gare sur les communes de Bry-Villiers-Champigny

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	12
Absents	5

Votants	85
Abstention	0
Suffrages exprimés	85
Pour	85
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Jean-Marc BRETON représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ.

Absents :

Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221012-DC2022-132-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2022

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

OBJET : Approbation de l'avenant à la Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour le dévoiement des réseaux d'assainissement de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois nécessaire à la construction d'une nouvelle gare sur les communes de Bry-Villiers-Champigny

LE CONSEIL TERRITOIRE,

VU la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 sur le Grand Paris ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation su schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son Article L.2422-12 ;

VU la délibération n°DC2021_11 du Conseil du Territoire du 2 février 2011 approuvant la Convention de délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage n°SNCF_PEMB_2020/2021_001 passée entre la SNCF et l'Etablissement Public Territorial portant sur les dévoiements des réseaux d'assainissement nécessaires à la construction de la nouvelle gare Bry-Villiers-Champigny et à celle d'une nouvelle voie de chemin de fer parallèle aux deux déjà existantes ;

CONSIDERANT que les premières études menées ont mis en évidence de nouveaux impacts sur les réseaux d'assainissement territoriaux, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale afin d'élargir le périmètre d'études et par conséquence des travaux ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention portant sur la délégation temporaire de Maîtrise d'Ouvrage pour le dévoiement des réseaux d'assainissement de l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois nécessaire à la construction d'une nouvelle gare sur les communes de Bry-Villiers-Champigny.

ARTICLE 2 :
AUTORISE le Président à signer le document correspondant ainsi que tous documents y afférents.

ARTICLE 3 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 12/10/2022
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20221012-DC2022-132-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2022